

Jachères florales

Expériences de Denis Vuagniaux, agriculteur à
Donneloye



Cours SPB sur TA, Mézières le 20 février 2023

Mon domaine:

- 43 ha SAU
- Dont 20 ha surface fourragère
- Vaches allaitantes avec veaux et remontes, 50 bêtes
- Cultures: céréales, betteraves, colza, maïs.
- **Jachères florales: 5 parcelles, dont 3 en prolongation (12 à 16 ans) pour un total de 3,10 ha**

Pour quelles raisons cultiver des jachères florale ?

- Valoriser des parcelles « maigres »
- Utiliser des parcelles peu pratiques pour les grandes cultures
- Bandes anti ravines dans les pentes
- **Amélioration évidente de la biodiversité**



Choix de la parcelle, idéalement :

- Sol maigre, pauvre en éléments nutritifs, surtout l'azote
- Sol peu profond
- Pas trop grande
- En pente, difforme, triangles etc.
- Attention avec les bords de bois ou haies (maîtriser les repousses d'arbres au moins tout les 3 ans.)



Semis, idéalement:

- En deuxième partie de printemps
- Effectuer un faux semis au premier printemps
Semis avec couverture de sol (sarrasin)
- Semer en surface ou max, 1-2cm
- Rouler
- Ne pas retourner dans la parcelle avec des machines la première année



Soins, désherbage, mauvaises herbes à éliminer:

- Chardons
- Rumex
- Graminées
- Liserons
- Néophytes envahissantes: ambroisie, solidages, séneçons, armoise, buddleia



Pas de problèmes, que des solutions !!

Soins, désherbage, 1ere année

- Surveiller les mauvaises herbes « interdites »
- Eviter d'intervenir avec des machines
- Laisser la jachère tranquille, contrôler au printemps suivant

Soins, désherbage, dès la 2^{ème} **année:**

- **Chardons, Rumex, Néophytes:** Débrousailleuse, ou (et) traitement phyto plante par plante. (Dès la 4^{ème} année, bon résultats constatés avec le glyphosate.)
- **Graminées:** attention à l'envahissement dès la troisième année. Intervenir au besoin mais assez vite avec un anti graminée autorisé.
- **Liserons:** lutte mécanique



Soins, désherbage, Jachères en **prolongation > 6 ans**

- Arbustes: éviter la prolifération.
Débrousaillouse ou phyto autorisé plante par plante
- Envahissement de plantes utiles à la biodiversité (ronces, orties) travail superficiel du sol, max 50% de la surface ou phyto plante par plante
- Broyeur axe horizontal, attention restrictions réseau

Fauche ou broyage

- Autorisé entre le 1^{er} octobre et 15 mars
- Max 50% de la surface
- Favorise les graminées



Contrôles: principes

- Périodicité: tous les 2 à 3ans, dès la 2^{ème} jusqu'en 6^{ème} année
- Normalement pas de contrôle en 1^{ère} année (année du semis)
- Jachère en prolongation: contrôle annuel avec autorisation (ou pas) pour l'année suivante
- Attention si inscriptions dans les cases grises du P.V. = réductions de paiements directs



Commune	5913 Donneloye		
N° et nom	MARAIS RESEAU	110265	
Affectation	556 - Jachères florales		
Surface (ares)	53	Date d'inscription	2006
		Nombre d'année: 16	
Réseau	Réseau Basse Menthue		Mesure: JF02 Emplacement ensoleillé

APPRECIATION:

Attention: dans les deux tableaux ci-dessous, les cases grisées indiquent que le seuil de mauvaises herbes est dépassé et qu'il y aura une réduction des contributions pour la jachère ou l'ourlet.

Occupation (% de toute la surface)	quelques	1/6	1/4	1/3	1/2	2/3	3/4	5/6	entier
Liserons (max. 33%)	✓								
Chiendent (max 33%)	✓								
iminées totales (max. 66%) *	✓								

* Jachères seulement. Type de graminées présentes (céréales, pâturin, ray-gras, etc.):

		**	1 ^{ère} visite	2 ^e visite
Chardons des champs	nombre d'ares avec plus de	1 foyer de chardons par are ***	ares	ares
Rumex		20 plantes par are	ares	ares
Ambroisie à feuille d'armoise, Sénécions, Armoise, Renouées, Buddleia, Solidage		nombre d'ares	ares	ares

** Lorsque la présence de rumex ou de chardons est constatée, l'exploitant dispose de 7 jours pour assainir la jachère. Si des mauvaises herbes sont encore présentes lors de la 2^{ème} visite, il y aura une réduction des contributions.

*** un foyer = 5 pousses de chardon par 10 m²

Attention: la lutte contre les 3 chardons (chardon des champs, chardon bisannuel, chardon laineux) et l'ambroisie à feuille d'armoise est **obligatoire** !! La présence de chardons ou de néophytes envahissantes (sénécions, armoise, renouées, buddleia, solidage) est à signaler dans les remarques !

Remarques éventuelles (autres mauvaises herbes présentes, suppression de la jachère l'an prochain, etc)

.....

.....

.....

Date de la 1^{ère} visite: 29.6.21 Date de la 2^e visite (7 jours après la 1^{ère}):

Cette jachère a déjà été prolongée au delà de sa durée maximale usuelle (6 ans; pour celles inscrites depuis 2014: 8 ans) . En raison du bon état de la culture, l'exploitant souhaite prolonger sa durée de 1 année supplémentaire.

Signature de l'exploitant:

Si prolongation demandée ci-dessus, préavis du contrôleur :

favorable
 non favorable (remise en culture dès le 15.02)

Signature du contrôleur:

Contrôles: attitude recommandée

- Si désaccord avec les experts:
 - Garder son sang-froid
 - Essayer de trouver une solution pragmatique
 - Expliquer, concernant les plantes litigieuses, leur intérêt pour la biodiversité ou les espèces cibles du réseau
 - Demander le soutien de votre biologiste du réseau

Remise en culture de la parcelle

- Jachère florale: remise en culture au printemps suivant
- Forte présence de graines dans le sol
- Eviter les cultures compliquées à désherber (betteraves)
- Repousses de plantes de jachères durant 3 à 4 ans.

Conclusion

La jachère florale a un très fort potentiel d'amélioration de la biodiversité, sans équivalent dans le catalogue des mesures spb.

Elle garde tout son sens dans les futures politiques agricoles si l'on entend atteindre un jour quelques objectifs écologiques.

Elle permet de valoriser des parcelles médiocres, de limiter le ravinement dans les pentes, d'utiliser des parcelles mal pratiques pour les grandes cultures.